



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2020-2021-2022, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2019, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2020;
- Être déposée en personne aux bureaux du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM) du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux adresses suivantes :

255, boul. Crémazie Est
Bureau 600
Montréal (Québec) H2M 1L5;

1868, boul. des Sources
Bureau 500,
Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2.

Ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec) H2M 1L5.

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville (109 rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2), dans les bureaux régionaux du SÉFVM ci-haut mentionnés ou sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/176/evaluation-fonciere>.

- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs* en vigueur adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, au lien suivant : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/reglement_tarifs_exercice_financier_2019.pdf

Accès en ligne aux ventes de propriétés de votre secteur

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble résidentiel comportant 5 logements ou moins, le service d'évaluation de la ville de Montréal offre un service en ligne via un module d'exploration sur une carte interactive qui permet d'accéder aux ventes de propriétés de même catégorie dans votre secteur. Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site montreal.ca. L'accès au module d'exploration requiert l'entrée du **code d'identification** se trouvant sur votre avis.

Renseignements : 514 280-3825

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 19 septembre 2019,

Me Catherine Adam, OMA
Greffière